

Québec, le 30 mars 2004

Envoi par courrier et par télécopieur :

Environnement Canada
M. Claude St-Charles
1141, route de l'Église, C »P » 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5

Objet : Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite
 Gaz Métro
 Questions complémentaires du 30 mars 2004 questions 1 et 2

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en comandite Gaz Métro, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes.

Veillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Suzanne Bouchard

p.j.

À Environnement Canada :

1. Pourriez-vous déposer la liste des espèces en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (annexe 1) qui serait en vigueur à partir du 1^{er} juin 2004? Est-ce le projet d'installation du gazoduc Bécancour pourrait avoir des impacts sur certaines de ces espèces? Advenant qu'une espèce en péril serait présente sur le tracé du gazoduc ou à proximité, quelles mesures devraient être prises?
2. Est-ce que les mesures prévues pour la remise en état des milieux humides sont suffisantes? Est-ce que des mesures particulières devraient être prises par le promoteur?